

Ziya ACAR (Avocat)  
Kuray ANGER (Avocat)  
Yaşar ARIKAN (Membre du Comité exécutif de la DISK)  
Ekrem AYDIN (Membre du Comité exécutif de la DISK)  
Sait AYDOĞMUŞ (Secrétaire Général de Gıda-Iş)  
Behice BORAN (Président de Parti Ouvrier de Turquie)  
Enis COŞKUN (Secrétaire Général du Comité de la Paix de Turquie)  
Yücel ÇUBUKÇU (Secrétaire Général de Bank-Sen - DISK)  
Kemal DAYSAL (Membre du Bureau confédéral de la DISK)  
Metin DENIZMEN (Président Général de Bank-Sen - DISK)  
Yasin DURSUN (Candidat indépendant de la circonscription d'Adiyaman)  
Ahmet EROL (Président de l'Association des inspecteurs du travail)  
Gültekin GAZIOĞLU (Président Général de TÖB-DER)  
Mehmet KARACA (Président Général de Maden-Iş, membre du Comité exécutif de la DISK)  
Zülal KILIÇ (Secrétaire Générale de l'IKD)  
Eşref OKUMUŞ (Membre du Comité exécutif de Petkim-Iş - DISK)  
Bakiye Beria ONGER (Présidente Générale de l'IKD)  
Ahmet Muhtar SÖKUCU (Président Général de l'IGD)  
Ahmet ZIREK (Fondateur de la DDKD)

Birlik Yolu (Voie de l'union)  
B.T.I.B. (Union des Travailleurs de Turquie en Belgique)  
DIB - FAK (Union pour la démocratie - Comité RFA)  
Emek (Travail - Europe)  
F.A.T. (Union des Travailleurs de Turquie au Danemark)  
F.I.D.E.F. (Fédération des associations de travailleurs de Turquie en R.F.A.)  
F.T.I.B. (Union des Travailleurs de Turquie en France)  
Gerçek - DK (Comité de solidarité avec le journal Gerçek - Vérité)  
H.T.I.B. (Union des Travailleurs de Turquie aux Pays-Bas)  
IS.T.I.B. (Union des progressistes de Turquie en Suède)  
KOMKAR (Fédération des associations de travailleurs du Kurdistan en R.F.A.)  
Fédération des associations du Kurdistan en Suède.

CONFERENCE DE PRESSE

CONSEIL DE L'EUROPE

STRASBOURG

8 MAI 1984

8 mai 1984

Messieurs les représentants de la presse,

La junte s'est emparée du pouvoir par un coup d'état, le 12 septembre 1980 ; après avoir gouverné la Turquie pendant trois ans par l'intermédiaire d'un Conseil National de Sécurité composé de cinq généraux, elle prétend avoir rétabli la démocratie dans le pays grâce à deux élections organisées lors des six derniers mois. La junte, tout comme son gouvernement Özal d'apparence civile, tente, en multipliant ses efforts, de faire croire à l'opinion publique de Turquie et du monde que la Turquie, à la suite des élections municipales du 25 mars 1984, "retourne à la démocratie" ou "a entamé un processus de retour à la démocratie". Comme preuve de "retour à la démocratie", la junte veut avancer le fait qu'outre les trois partis autorisés à participer aux élections du 6 novembre, le Parti Social-démocrate (SODEP), le Parti de la Juste Voie (DOGRU YOL) et le Parti du Bien-être (REFAH) ont participé aux élections du 25 mars. Mais depuis, les partis de gauche n'ayant pas été admis à participer à ces deux élections qui ont eu lieu ces derniers mois, les électeurs ont dû voter pour les partis qu'on leur présentait. En bref, à ces deux élections, on a fait obstacle à la libre expression des électeurs sur le point de voter pour des partis de gauche. Néanmoins les élections du 25 mars ont clairement prouvé que le "parlement" formé le 6 novembre ne représentait pas la nation.

D'ailleurs, on ne peut concevoir des élections comme seule preuve de l'existence ou non de la démocratie dans un pays. Il n'existe en Turquie ni le droit syndical de grève ou de convention collective, ni le droit de fonder un parti propre à une classe donnée, ni le droit pour le peuple Kurde de parler ou d'écrire dans sa langue, ni le droit à une édition libre, ni en bref, aucun des droits et libertés fondamentaux de l'Homme ; dans une Turquie où sévissent aussi violemment dans les prisons la torture et la répression, il n'y a aucun retour à la démocratie contrairement à ce qu'on prétend, et à la suite des deux élections, le gouvernement militaire régit toujours le pays ; ceci est clairement prouvé par la situation dans le pays :

Dans une grande partie du pays l'état de siège est toujours en vigueur. Dans les provinces où il a été levé a été proclamé l'état d'exception qui est un

état de siège civil. L'article 17 de la "constitution" stipule qu'"en période d'état de siège et d'état d'exception", le meurtre d'une personne ne constitue pas un critère de culpabilité. Selon l'article 16, en période d'état de siège et d'état d'exception, les droits et libertés de l'Homme peuvent être confisqués.

Bien qu'après les élections, la junte ait fait mine de se retirer, les généraux détiennent toujours les ficelles dans leurs mains. Le gouvernement Üzal ne peut, sans l'agrément de Çankaya (le palais présidentiel), faire le moindre pas. Dans le journal réactionnaire TERCUMAN, Yavuz Donat a clairement dévoilé que pour former son cabinet, Üzal a proposé à Evren quelques personnes pour chaque ministère et que les ministres ont été choisis par ce dernier.

Un procès a été engagé contre le Parti de la Juste Voie, avec une demande de dissolution. Afin d'empêcher la dissolution de leur parti sous prétexte qu'il est le prolongement d'un ancien parti, certains écrivains ont demandé au Premier Ministre Üzal qui dispose de la majorité au "parlement", une modification de la loi relative à ce fait. Ce dernier a précisé que les généraux y étaient opposés, prouvant ainsi clairement que c'étaient bien Evren et ses compagnons qui tiraient les ficelles.

Dans les procès politiques, les condamnations à la peine capitale se multiplient. Ainsi que l'a publié l'International Herald Tribune dans son numéro des 21-22 avril, ces dernières semaines ont été prononcées 49 condamnations à mort.

Dans les prisons, la répression et la torture s'accroissent. Un communiqué officiel a fait état de 53 morts depuis le coup d'état. Le même communiqué précisait que de ces 53 personnes, 23 sont décédées de maladie, 14 se sont suicidées, 7 sont mortes des suites d'une grève de la faim et 2 ont succombé à la torture. Pour qui connaît un peu les prisons turques, il ne fait pas de doute à la lecture de ce communiqué, que de ces 53 personnes, la plupart a été victime de la torture.

Aucune enquête n'est en cours au sujet des meurtriers des 7 personnes tuées récemment à la prison de Diyarbakir : leurs proches qui ont demandé l'ouverture d'une enquête se heurtent aux menaces et à la violence. La censure empêche que ces faits n'arrivent à la connaissance du public. Aux questions portant sur cette situation, le gouvernement se contente d'adopter une attitude de marionnette en disant : "l'incident ne nous regarde pas, il est du ressort de l'état de siège".

Les proches des condamnés et des détenus se sont adressés au Premier Ministre Üzal et à d'autres autorités pour obtenir que cessent dans les prisons les traitements inhumains : ils sont maintenant menacés d'arrestation et de répression.

Sous le prétexte de "recherche d'armes" sont organisées des attaques de villages, particulièrement des villages Kurdes ; et s'il n'y a pas d'armes, on oblige les villageois à en acheter, on les prend sur le fait et on se sert d'eux pour prouver par les canaux radio-télévisés que les "anarchistes et séparatistes" continuent leurs activités. Le but visé est de conserver à l'armée sa crédibilité au sein du régime et d'imposer à la population la nécessité d'un état de siège prolongé.

Les écrivains invités à la "Semaine de Livre Turc" à Berlin-Ouest du 23 au 27 avril, au nombre desquels figuraient des personnalités telles Aziz Nesin et Demirtaş Ceyhun, n'ont pas obtenu leur passeport sans qu'aucune raison ne leur soit donnée.

Le remaniement des lois sur la législation des tribunaux et la plaidoirie ont abouti à une négation totale du droit à la défense. Les lourdes peines prononcées dans le procès de la DISK ou du Mouvement de la Paix ont pour base les lois de l'"état de guerre", la durée de la défense a été réduite et un accusé peut se voir retirer ce droit à la défense s'il est reconnu coupable d'"insultes". Le journaliste Ali Sirmen condamné à 8 ans de détention dans le procès du Mouvement de la Paix, a fait l'objet d'une demande de condamnation supplémentaire de 6 mois à 3 ans pour avoir "insulté le procureur militaire" au cours de l'audience du 3 février 1984.

Toutes ces pratiques démentent la version selon laquelle en Turquie est "instauré un gouvernement démocratique". Dans ces conditions, le fait que la Turquie reste membre du Conseil de l'Europe et que les parlementaires turcs participent aux réunions du Conseil est contraire aux principes de la démocratie. C'est pourquoi, jusqu'au retour effectif de la Turquie à la démocratie, il faut empêcher les parlementaires turcs de participer aux réunions du Conseil de l'Europe.

Nous attendons de vous, représentants de la presse, que vous apportiez votre aide aux forces démocratiques de Turquie et que vos gouvernements fassent pression sur le gouvernement militaire de Turquie pour que cessent les tortures et traitements inhumains dans les prisons militaires, pour que soient libérés les prisonniers politiques, pour que cessent les restrictions antidémocratiques imposées à la presse, aux syndicats, à l'université. Cette aide de votre part sera un grand soutien pour les peuples de notre pays qui aspirent à un retour rapide de la Turquie à la démocratie.